

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE**

N° d'ordre : 20240415-27DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 avril 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le lundi quinze avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de BIZIAT sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		x		Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)	x				N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	x		
Chaveyriat	G. ROPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PARET	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	x		
	C. TURCHET			x		B. PELLETIER	x		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
	D. BOYER	x				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x			Vonnas	S. REVOL	x		
A. SANDRIN	x			L. MAUGE (suppléant)					
Laiz	S. SCHAUVING		x		A. GIVORD	x			
	S. MARECHAL GOYON	x			J.-F. CARJOT	x			
					E. DESMARIS	x			
					F. DUBOIS			x	
				J.-L. GIVORD	x				

**Envoi de la convocation** : 02/04/2024

**Affichage de la convocation** : 02/04/2024

**Nombre de conseillers élus** : 32

**Nombre de conseillers présents** : 29

**Nombre de suffrages exprimés** : 31

Sébastien SCHAUVING a donné pouvoir à Sylvie MARECHAL GOYON.  
Françoise DUBOIS a donné pouvoir à Alain GIVORD

**A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.**

**OBJET : Transition écologique et mobilité – Création d'un service de location longue durée VAE - Vote des tarifs 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1111-8 et R.1111-1 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 24 décembre 2019 dite Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) ;

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20240415-20240415-27DCC-AI  
Date de télétransmission : 29/04/2024  
Date de réception préfecture : 29/04/2024

Vu la convention de coopération et la convention de délégation intervenues, entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de Communes de la Veyle, aux termes de délibérations en date du 11 mars 2022 ;

**Considérant que** dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), la Région est Autorité Organisatrice de la Mobilité locale (AOML) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 sur le territoire de la Communauté de communes de la Veyle, et que cette dernière a délégué un pan de la compétence « mobilité » à la Communauté de communes, à savoir le Bloc 3 : Mobilités actives ;

**Considérant que** la Communauté de communes de la Veyle est en cours de définition de son Schéma Directeur Intercommunal Cyclable ;

**Considérant que** la Communauté de communes de la Veyle a pour ambition de déployer un bouquet d'offres de mobilités variées et complémentaires, répondant aux spécificités géographiques et socio-économiques de son territoire, nécessitant l'élargissement du périmètre de délégation des compétences au bloc 2 « Service à la demande de transport de personnes », au bloc 3 « Mobilités partagés », ainsi qu'au bloc 5 « Mobilités solidaires » ;

**Considérant que** la Communauté de communes de la Veyle crée , au 25 mai 2024, un service de vélos en location longue durée pour faciliter la remise en selle, permettre aux habitants de découvrir de nouveaux équipements (vélos familiaux...), et inciter durablement les changements de pratique ;

Il est proposé les tarifs suivants pour cette nouvelle offre de services à destination des habitants du territoire :

	Vélo à assistance électrique	Vélo à assistance électrique familial cargo
1 mois	40 € TTC	50 € TTC
1 trimestre	80 € TTC	90 € TTC
Caution	600 € TTC	800 € TTC
Pénalité de retard	6 € / jour TTC	6 € / jour TTC
Nettoyage vélo	5 €	5 €

Il est précisé que ces tarifs sont applicables à compter du 25 mai 2024 et que les encaissements se feront via la régie de recette « évènement payant ».

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** les nouveaux tarifs, présentés ci-dessus, qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 ;

**AUTORISE** le Président à signer la présente délibération et à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait,  
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 23/04/2024

Transmis en Préfecture le : 23/04/2024

**Voies et délais de recours :** En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par la voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de l'acte administratif concerné.  
Date de télétransmission : 29/04/2024  
Date de réception préfecture : 29/04/2024